

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 20/03/2024

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le mercredi 20 mars 2024 à 19h00 dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame MARSEILLÈS Françoise, Maire.

Membres présents :

CODACCIONI-REYNAUD Élodie, MARSEILLÈS Françoise, COTTE-MOSNIER Cécile, FONLUPT Alexandre, LEBEAU Gaël, LINDEMANN-SANTARELLI Karine, MARNEAU Michel.

Membres absents : FRESNAYE Héloïse

Membres en exercice : 8

Membres présents : 7

Quorum : respecté

Secrétaire de séance : LINDEMANN-SANTARELLI Karine et CODACCIONI-REYNAUD Élodie pour une partie du point n°4 de l'ordre du jour.

Date de la convocation : 12/03/2024

Séance ordinaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2024

Madame le Maire soumet la proposition de procès-verbal du conseil municipal du 25/01/2024 à l'approbation des membres de l'assemblée délibérante.

VOTE POUR 7

CONTRE 0

ABSTENTION 0

ORDRE DU JOUR

1) Examen et votes du compte de gestion receveur et compte administratif 2023

Madame le maire, ne pouvant prendre part aux votes quitte la salle et laisse la présidence à Michel MARNEAU, doyen de l'assemblée. Michel MARNEAU nous présente donc le compte administratif 2023 de la commune.

FONCTIONNEMENT	Recettes	+223 271.83€
	Dépenses	-185 760.68€
	Résultat comptable	+37 511.15€
	Résultat cumulé antérieur	+133 388.33
	Résultat à affecter	+170 899.48

INVESTISSEMENT	Dépenses exercice	-41 689.80€
	Recettes exercice	+58 690.69€
	Résultat exercice	+17 000.89€
	Report résultat antérieur	-29 792.81€

Il est demandé au conseil de voter le compte administratif 2023.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

VOTE POUR 6

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2) Examen et votes des taxes directes locales 2024

Madame le maire propose de ne pas augmenter les impôts.

M. Lebeau demande pourquoi alors que la taxe d'assainissement pour l'entretien des stations a été augmentée.

M. Fonlupt explique que la situation financière de la commune est saine et ne nécessite donc pas l'augmentation des taxes locales.

M. Marneau intervient en signalant que l'État a déjà appliqué une augmentation de 3.9%, la question étant alors d'ajouter une seconde augmentation de la commune ou pas.

Mme Cotte Mosnier demande s'il y a un lien entre l'augmentation de la taxe des stations et la rémunération de l'ESAT qui en réalise l'entretien.

M. Fonlupt et Mme Codaccioni répondent en effet que les facturations de l'ESAT ont augmenté.

M. Lebeau indique que cette augmentation de l'ESAT ne porte pas que sur les stations mais également sur l'entretien de la commune et donc devrait être reportée partiellement sur les impôts locaux, de même que la taxe d'assainissement a été augmentée au pro-rata de la facturation. Il est répondu qu'il s'agit d'une redevance et non d'un impôt, le calcul étant alors différent.

Rappel : la taxe sur le foncier bâti est de 40.21%, celle du foncier non bâti est de 125.26% et celle sur les résidences secondaires est de 14.56%.

M. Lebeau pose une seconde question concernant la réglementation de l'augmentation : est-elle libre ou encadrée ?

Mme Martin, secrétaire de mairie, répond que le calcul est complexe et soumis à la strate du département, les proportions doivent être respectées.

Le Conseil décide alors de consulter en amont le conseiller aux décideurs locaux du service comptable d'Ambert l'an prochain, afin de statuer sur une éventuelle réévaluation du taux. Cette année M. Genestier était absent de la réunion de la commission finances, donc les informations sont insuffisantes pour décider d'un nouveau taux.

Il est donc demandé à l'Assemblée de voter la stabilité des impôts.

VOTE POUR 6 CONTRE 0 ABSTENTION 1 (M. Lebeau)

3) Examen et votes du budget primitif 2024

FONCTIONNEMENT	Total dépenses	-349 684.10€
	Recettes	+191 576.54€
	Excédent	+158 107.56€
	Total recettes fonctionnement	+349 684.10€

INVESTISSEMENT	Total dépenses exercice	-108 854.22€
	Recettes exercice	+60 831.44€
	Prélèvement fonctionnement	+48 022.78€
	Total recettes investissement	+108 854.22€

L'assemblée vote POUR à l'unanimité.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4) Demandes de subventions

La mairie a reçu plusieurs demandes de subventions :

- Collège François Villon de St Dier : demande pour un voyage en Espagne à Valence. 3 enfants de la commune scolarisés en 3^{ème} sont concernés sur les 37 partants. Mme le Maire propose 50 € par élève.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- La Mesnie des Mercenaires (Mme Lindemann-Santarelli sort de la salle, Mme Codaccioni devient secrétaire) : demande pour acheter du matériel de fonctionnement pour leur camp médiéval. L'an dernier aucune subvention n'a été demandée par cette association, mais il y a deux ans la commune lui avait alloué 100€. Mme le Maire propose d'accorder de nouveau 100€

VOTE POUR 6 CONTRE 0 ABSTENTION 0
(Mme Lindemann-Santarelli revient)

- APE Miod'école : demande pour l'aide financière aux actions et sorties scolaires. 8 élèves de Ceilloux (dont 2 en résidence alternée) sont scolarisés à l'école primaire de St Dier. Mme le Maire propose 200€

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5) Choix du devis pour la dalle des poubelles du Lombard (Mme Élodie CODACCIONI-REYNAUD quitte la pièce.)

Suite à des problèmes de chûtes des containers par grand vent signalés par un habitant du Lombard, une dalle va être réalisée. Madame le maire présente deux devis : Natur Reynov'63 : 1 898€ HT et ART TP 63 (Etienne Robin) : 2 075€ HT. Différence de 177€.

Il est proposé au conseil de choisir entre ces deux devis. Le conseil décide de choisir Natur Reynov'63, au vu du prix du devis plus bas.

VOTE POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION 1 (M.Lebeau)

6) Demande d'achat de terrain communal au Bost (Mme Martin secrétaire de mairie, sort de la salle pour ce point)

Une habitante du Bost a sollicité la commune pour acheter une portion de terrain communal situé devant chez elle. La surface est d'environ 28 m2. L'acheteuse prendrait à sa charge tous les frais de notaire, géomètre.

Mme le maire propose un vote pour la vente

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

M. Lebeau se demande s'il n'y a pas une réglementation sur l'espace nécessaire entre la chaussée et les parcelles des particuliers.

Le tarif doit être voté également. Habituellement la commune se base sur 0.50 €/m2. Mme le Maire demande si le conseil souhaite rester sur cette base. Les ventes précédentes ont été conclues sur ce tarif.

Une délibération sera nécessaire lors d'un prochain conseil pour le numéro de parcelle.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7) Rapport de la cour régionale des comptes pour l'abattoir d'Ambert

L'ensemble des membres du Conseil ont eu connaissance du rapport en amont.

M. Fonlupt présente un bref résumé de la situation. De part son fonctionnement et son bilan financier le rapport pointe que cet établissement n'a plus lieu d'être. Depuis 2022 la gestion a été transférée à ALF qui a réalisé des investissements de mise aux normes et voté d'autres projets.

VOTE POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION 7

8) Convention de coopération publique avec le Département (déneigement RD 304)

Concernant le déneigement de la portion de la RD 304 s'étendant de Dourbias aux limites de la commune, la convention avec le département est que ses services déneigent jusqu'au carrefour de Tissonnières.

M. Bernard s'occupant de la portion entre Dourbias et ce carrefour.

La commune souhaite donner autorisation à M. Antony Bernard de déneiger cette portion s'il y passe avant les services départementaux, dans les limites de la commune.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9) Aménagement du parking et du jardin de la mairie et sollicitation de subvention

Mme le Maire informe que des subventions ne peuvent être attribuées par la Région concernant ces projets : fruitiers, poulailler, réfection du panneau et boîte à livres.

Mme le Maire propose : - 300€ pour M. Fraisse Gaston de la Chapelle Agnon qui a fabriqué la boîte à livres

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Le devis pour le panneau du parking tout bois s'élève à 330€ HT. M. Fraisse Mickaël offrirait le piquet.

- Un bon d'achat de 40€ dans un commerce de Cunhat en échange de la décoration de la boîte à livres

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- 60€ en bons d'achat pour la famille Faure qui a fourni les poules.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

10) Rénovation de la peinture dans la salle des fêtes

Mme le maire indique qu'une plus-value de 400€ sur le devis initial a été nécessaire pour de la peinture glycéro au plafond, suffisamment couvrante.

Devis pour les sanitaires : les toilettes hommes et le sas avec lavabo nécessitent également une rénovation. Le devis s'élève à 986€

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Changement des radiateurs de la petite salle afin de diminuer la consommation électrique : le devis s'élève à 1 660€, par M. Philippe Fargette de Cunhat. Il sera indispensable de poser également des absorbeurs d'humidité.

VOTE POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

11) Convention de location de la salle des fêtes

Suite à la réfection des peintures de la salle, la convention de location est modifiée concernant la fixation d'éventuelles décorations et le rangement : pas d'agrafes sur les boiseries, pas de scotch sur les murs et luminaires. Les chaises et tables devront être rangées correctement. Des cimaises sont disponibles pour accrocher la décoration. Un chariot de rangement pour les tables a été confectionné par M. Damien Richard pour 425€. La moquette de l'estrade va être remplacée également.

Soumission des modifications de la convention au vote :

VOTE POUR 5 CONTRE 1 (M.Lebeau) ABSTENTION 1 (Mme Codaccioni-Reynaud)

12) Tarification cantine de Cunlhat

La commune de Cunlhat va adhérer au dispositif mis en place par l'Etat « cantine à 1 euro » permettant aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Mme le Maire lit le courrier de Mme Facy. Le Maire de Cunlhat sollicite donc le Conseil de Ceilloux pour délibérer sur la prise en charge du reste. Grille tarifaire pour un repas à 4 euros :

QF <1000 : repas à 1 euro pour les familles, l'Etat prend en charge 3€, pas de reste à charge pour les communes
1000< QF <2000 : repas à 3.5€ pour les familles, reste à charge pour les communes 0.50€
QF>2000 : repas à 4 € pour les familles, pas de reste à charge pour les communes

Délibération à prendre pour 2 enfants de Ceilloux scolarisés à Cunlhat.

La commune ne connaissant pas le QF de ces familles, ni si le dispositif de prise en charge par l'Etat sera maintenu sur du long terme, le vote est le suivant :

VOTE	POUR 4	CONTRE 0	ABSTENTIONS 3 (Mme Codaccioni-Reynaud, M. Marneau, Mme Marseillès)
-------------	---------------	-----------------	---

13) Désignation d'un référent pour la vie associative

Sollicitation des représentants du service vie associative de ALF. Mme la maire lit le courrier reçu par le vice-président de la vie associative, M. Didier Liennart.

Faute de volontaire parmi les membres du Conseil municipal, aucun référent n'est désigné.

14) Questions diverses

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.

Levée de séance : 21h00.

Signatures :

Secrétaires de séance

Maire,

Karine LINDEMANN-SANTARELLI Élodie CODACCIONI-REYNAUD

Françoise MARSEILLÈS